

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 3 septembre 2025

09.2025-03	<u>FAMILLE</u> <u>OBJET</u> : Attribution d'une subvention « bourse BAFA » à Mme Anaïs BOURSEAU
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la délibération n°21.05.2024-03 du 21 mai 2024 approuvant le règlement d'attribution de la bourse BAFA de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Considérant la demande de subvention « bourse BAFA » reçue en date du 01 septembre 2025 de la part de Madame Anaïs BOURSEAU,

Considérant que la demandeuse remplit l'ensemble des conditions stipulées dans le règlement pour pouvoir bénéficier de cette subvention,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : d'attribuer une subvention, au titre du règlement d'attribution de la bourse BAFA, d'un montant de 200.00€ à Madame Anaïs BOURSEAU.

ARTICLE 2 : de préciser que les crédits correspondants ont bien été inscrits au budget.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »